

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 129 (2011)

Artikel: La nécropole du Clos d'Aubonne à La Tour-de-Peilz (Canton de Vaud) :
origine, développement et abandon d'un ensemble funéraire du Ve au
IXe siècle
Autor: Steiner, Lucie / Klausener, Max / Kramar, Christiane
Kapitel: 4: L'organisation spatiale de la nécropole
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835830>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ORGANISATION SPATIALE DE LA NÉCROPOLE

Max Klausener, Lucie Steiner

4.1 Les limites de l'espace funéraire

Le site du Clos d'Aubonne est délimité par les barrières naturelles que sont le bord du lac au sud-ouest et le cours de l'Ognonnaz au nord-ouest (cf. chap. 3.1). Les interventions anciennes effectuées dans ce secteur montrent que les tombes devaient s'étendre jusqu'aux rives du lac (chap. 2.3.1; fig. 2, n° 3). A l'ouest, si des sépultures ont été mises au jour sous l'actuelle avenue des Alpes (fig. 2, n° 1), aucune découverte n'a été signalée lors de la construction des divers bâtiments de l'entreprise Nestlé, entre 1915 et 1950, situés entre cette avenue et le cours d'eau.

Du côté nord-est, la nécropole ne semble pas s'être développée au-delà de l'avenue du Clos d'Aubonne, où l'on situe traditionnellement le passage de la voie antique vers le Valais. Orienté grosso modo ouest-est, à peu près parallèle à l'avenue du Clos d'Aubonne, le large fossé F1, repéré au nord-est de la parcelle fouillée, a constitué une limite de l'espace funéraire au moins durant la phase d'utilisation des tombes en dalles, qui le bordent et suivent son orientation sur son côté sud-est (cf. ci-dessous). De l'autre côté se trouve toutefois une série de tombes en fosses simples qui suivent la même orientation.

Il n'est pas impossible que la zone funéraire se soit étendue un peu au-delà de la limite de fouilles du côté sud-est: des tombes ont en effet été observées par des ouvriers lors de travaux dans la rue Gustave Courbet. Aucune découverte n'est cependant signalée dans le quartier de villas

situé au sud-est de cette rue, pourtant densément construite.

En tenant compte de ces limites, la zone funéraire pouvait s'étendre à l'origine sur une surface d'environ 6'000 m². Les contraintes exercées par le fossé F1 – ou la voie antique – d'un côté et la rive du lac de l'autre ont donné au site sa forme générale trapézoïdale.

4.2 Etat de conservation du site, nombre et répartition des tombes

Les parcelles fouillées en 1988-1989 constituent une superficie de 3'400 m², c'est-à-dire un peu plus de la moitié de l'étendue possible de la nécropole. Ces parcelles ont en outre subi des atteintes importantes, principalement dans la partie nord-ouest (fig. 16; chap. 2.3.1). De nombreuses tombes, surtout parmi les structures en pierre, moins profondes, ont été détruites au XIX^e s., lors de la construction des forges Haller et de la pension Comte. Des sépultures en fosses simples et à contenant en bois ont néanmoins subsisté sous l'un des bâtiments des forges. D'autres tombes ont été endommagées par l'arborisation du parc et l'exploitation plus ancienne de la zone en vignobles, en particulier par les murets qui délimitaient les parcelles. Si les tombes situées sous les deux villas construites en 1926 ont elles aussi subi des dommages, une partie de l'information a pu être recueillie grâce à la documentation réalisée lors des travaux (fig. 17; cf. Annexe 3). Les vestiges qui subsistaient sous les édifices lors de leur démolition

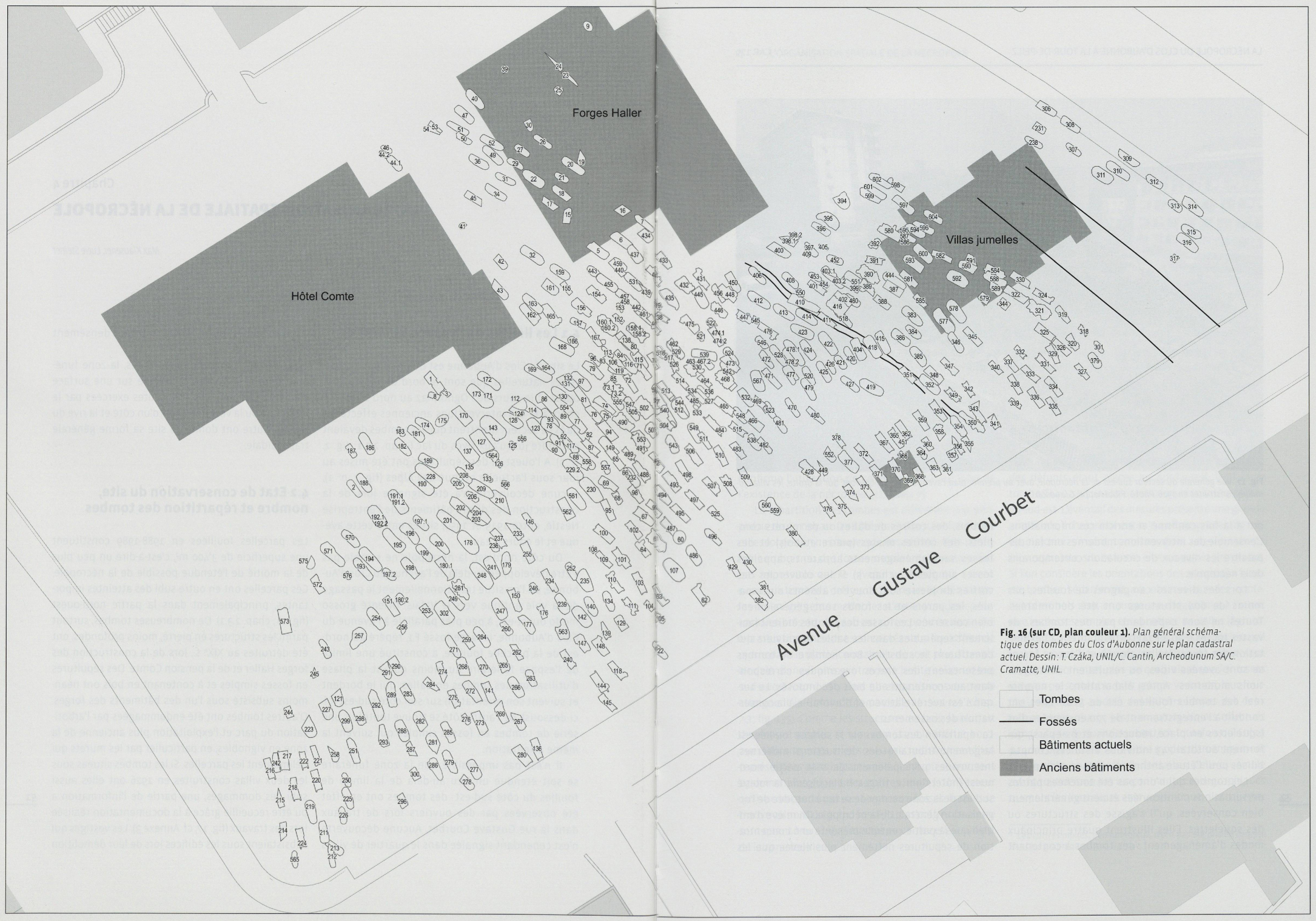


Fig. 16 (sur CD, plan couleur 1). Plan général schématique des tombes du Clos d'Aubonne sur le plan cadastral actuel. Dessin : T. Czaka, UNIL/C. Cantin, Archeodunum SA/C. Cramatte, UNIL.

- Tombes
- Fossés
- Bâtiments actuels
- Anciens bâtiments



Fig. 17. Vue générale du secteur sud-est de la nécropole, avec au premier plan l'avenue Gustave Courbet. Sur la droite, les villas jumelles construites en 1926. Photo: Fibbi-Aeppli, Grandson.

ont à la fois confirmé et enrichi ces informations. L'ensemble des interventions modernes ont fait disparaître les niveaux de circulation contemporains de la nécropole.

Lors des diverses campagnes de fouilles, pas moins de 604 structures ont été dénombrées. Toutes ne sont cependant pas des tombes: de vastes fosses (F10 à F14) correspondent à l'exploitation des forges Haller, alors que d'autres fosses se sont avérées vides, ou résultaient d'interventions modernes. Après élaboration, le nombre réel des tombes fouillées est de 578. Elles ont conduit à l'enregistrement de 770 ensembles d'os (squelettes en place, réductions et os épars), qui forment au total 743 individus distincts, comptabilisés pour l'étude anthropologique (vol. II, p. 8-9).

Les tombes qui n'ont pas été touchées par les perturbations mentionnées étaient généralement bien conservées, qu'il s'agisse des structures ou des squelettes. Elles illustrent quatre principaux modes d'aménagement: des tombes à contenant

en bois, des coffres de dalles ou de murets complets, des coffres mixtes (pierre et bois) et des fosses sans aménagements apparents, appelées fosses simples (cf. chap. 5). Si les couvercles des coffres de pierre sont souvent absents ou remaniés, les parois et les fonds sont généralement bien conservés. Les fosses des tombes étaient facilement repérables dans les sables et graviers qui constituent le substrat. Bon nombre de tombes présentaient des traces organiques correspondant aux contenants de bois décomposés. Le terrain s'est avéré relativement favorable à la conservation des ossements.

La répartition des tombes sur la surface fouillée est largement tributaire des destructions modernes, intervenues principalement dans la partie nord-ouest (hôtel Comte, forges Haller): seule la moitié sud-est de la zone permet de se faire une idée de l'organisation générale de la nécropole. On relève d'emblée que la partie centrale présente une concentration de sépultures nettement plus élevée que les

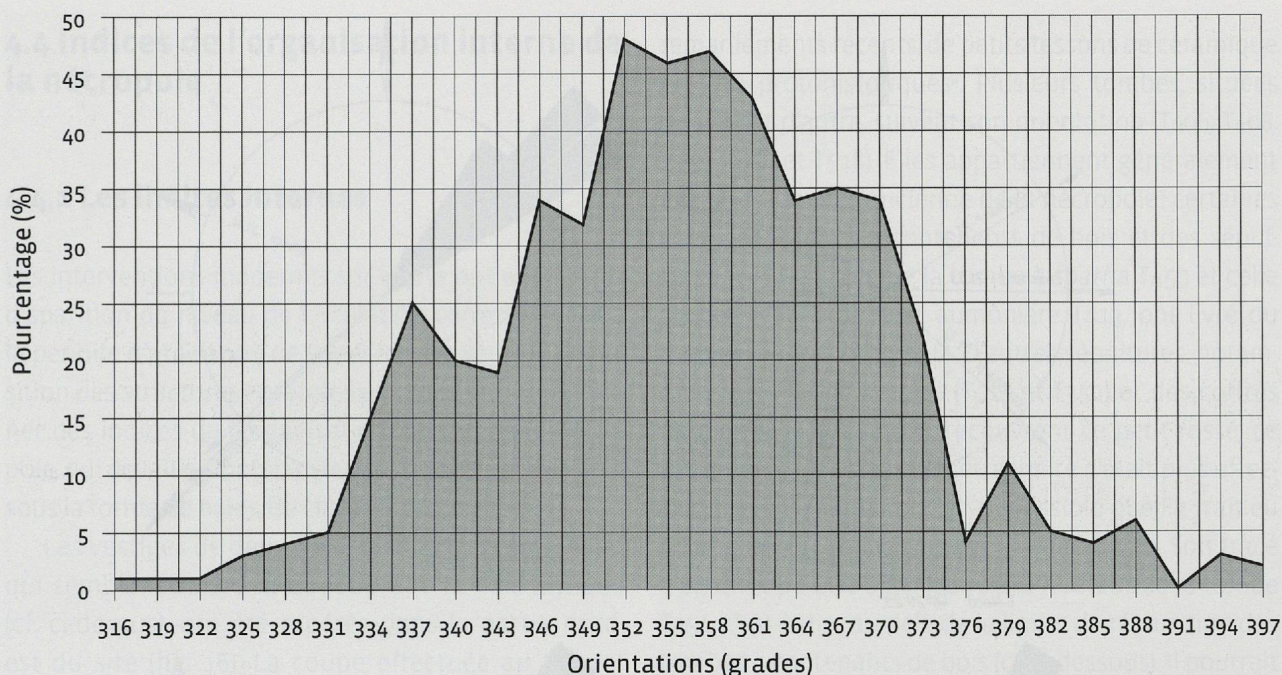


Fig. 18. Graphique récapitulant les mesures d'orientation des tombes, réparties par intervalles de 3 grades. Dessin : M. Klausener, MHAVD.

autres secteurs. On y observe de nombreux recouvrements et superpositions de structures et tous les types de tombes y sont représentés. Le mobilier confirme l'utilisation de ce secteur tout au long de l'existence de la nécropole (cf. chap. 7).

La répartition des tombes est différente à la périphérie de ce noyau. Du côté nord-ouest, entre l'hôtel et les forges, on ne trouve que des sépultures à contenant en bois ou des fosses simples. Il n'est toutefois pas impossible que le niveau supérieur, qui correspond aux tombes à coffres de pierre, ait été détruit par les aménagements modernes. L'extension des contenants en bois du côté sud-est correspond en revanche à la situation ancienne : conservés sous les coffres de pierre dans la partie centrale, ils ne sont plus attestés au-delà d'une limite qui traverse le site selon un axe sud-ouest / nord-est, alors que les caissons de pierre atteignent la limite de la parcelle au sud-est (chap. 7.3 ; fig. 135). Comme les structures en bois, la plupart des fosses simples se trouvent dans la moitié nord-ouest du site, mais elles sont aussi relativement bien représentées dans la partie sud-ouest, où se trouvent également la plupart des coffres mixtes. Un secteur qui ne comprend que des tombes en fosses simples se trouve au nord du grand fossé F1. Les coffres de pierre sont quant à eux bien attestés au centre et au sud-est de la zone fouillée.

4.3 L'orientation des tombes

Les tombes suivent un axe nord-ouest – sud-est, la tête des défunts étant placée au nord-ouest. Une seule tombe, T44-2, suit une orientation inverse, la tête placée au sud-est. L'éventail des mesures présente une grande amplitude, échelonnée entre 314 et 397 grades (fig. 18). La majorité s'inscrit toutefois dans une fourchette plus restreinte, située entre environ 345 et 370 grades. Si l'on considère les orientations des principaux types de tombes séparément, on observe que les contenants en bois sont en moyenne dirigés plus à l'ouest que les fosses simples et les coffres de dalles (fig. 19)¹. Leur direction est proche de celle indiquée par le soleil levant au solstice d'hiver. Les coffres de pierre sont en général orientés plus au nord, alors que les fosses simples présentent la plus grande variation, leur fourchette s'étalant au-delà des valeurs limites des deux autres types réunis. Les tris automatiques effectués dans la base de données montrent toutefois qu'il n'y a pas de corrélation stricte entre modes d'aménagement des tombes et choix de l'orientation. Celle-ci semble avant tout définie par les contraintes topographiques que sont les rives du lac et la voie antique, ainsi que par

¹ Les coffres mixtes, peu nombreux, n'ont pas été pris en compte dans les graphiques de la fig. 19.

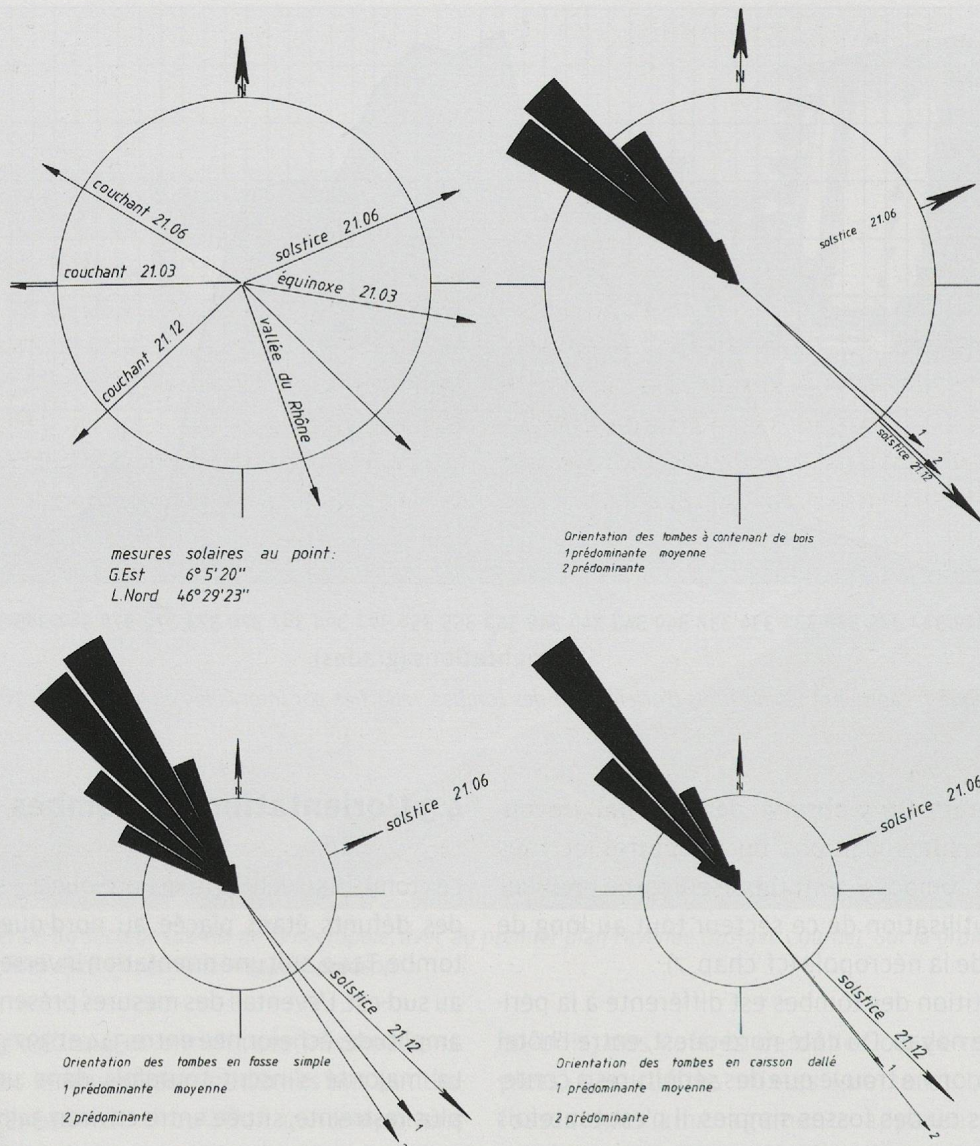


Fig. 19. Mesures d'orientation des tombes comparées aux orientations solaires à divers moments de l'année. Dessin: M. Klausener, MHAVD.

les tombes existantes. L'observation de la répartition des sépultures à contenants de bois montre que deux orientations dominantes se sont succédé lors de la première phase d'utilisation de la nécropole (cf. chap. 7.3).

Le choix d'une orientation régulière, proche de l'axe ouest-est, correspond à ce que l'on observe dans les nécropoles du haut Moyen Âge de la région lémanique, et de manière générale dans la plupart des sites funéraires ruraux en Gaule. La régularité de l'orientation représente une nouveauté par rapport à l'époque romaine tardive, durant laquelle les orientations peuvent être très variables². Les raisons de cette régularisation, qui s'effectue dans nos régions vers le

milieu du V^e s., échappent pour l'heure à une explication entièrement convaincante³. La diffusion du christianisme est souvent évoquée pour expliquer le choix de la direction vers l'Orient, où doit apparaître le Christ lors du Jugement Dernier. Plus simplement, cet axe est aussi celui choisi pour l'orientation des églises, qui, en tant que lieux d'inhumation, ont pu servir de modèles aux nécropoles rurales. La direction vers l'est n'est cependant pas toujours strictement respectée, au profit d'autres directions (NNO-SSE à Genolier par exemple). Ceci reflète sans doute une adaptation de l'orientation aux contraintes topographiques locales.

² Young 1977, pp. 19-24; Steiner/Menna et al. 2000, pp. 60 et 300, fig. 29-31.

³ Steiner 1993, pp. 28-29 (avec litt.); Steiner 2002, pp. 82-83; cf. aussi les remarques de R. Windler et R. Marti dans le même volume, p. 172.

4.4 Indices de l'organisation interne de la nécropole

4.4.1 Les limites internes

Les interventions modernes sur le site ont entraîné la disparition du niveau de circulation correspondant à la période d'utilisation de la nécropole. Seule la disposition des structures enterrées peut dès lors nous donner des indices de l'organisation interne de la nécropole, qui devait se matérialiser en surface, par exemple sous la forme de haies, de clôtures ou de chemins.

Les vestiges de deux fossés à peu près parallèles, qui semblent suivre la direction de la voie antique (cf. ci-dessus), ont été repérés dans la partie nord-est du site (fig. 16). La coupe effectuée au travers de F1 (fig. 8) permet de restituer un fossé large (plus de 5 m) mais relativement peu profond (0.50 m), du moins dans son état de conservation au moment des fouilles. Les versants, très plats, se rejoignent au centre, marqué par un approfondissement. Le niveau de cette partie centrale est plus profond que le fond des tombes en dalles voisines. Le versant nord-est présente une anomalie qui pourrait représenter les vestiges d'une barrière. Le remplissage est constitué de fins limons argileux, parfois accompagnés de dépôts plus sableux, qui témoignent d'un comblement par colluvionnement. La fouille d'un petit tronçon de ce fossé n'a livré que des petits fragments de terre cuite émoussés, vraisemblablement drainés d'un site d'habitat à proximité. La répartition des tombes voisines montre que ce fossé a constitué une limite respectée par les coffres de pierre, en usage dès les dernières décennies du VI^e et jusque dans la première moitié du IX^e s. (cf. chap. 7.2.2 et 7.3). Les fosses simples installées au-delà respectent elles aussi son tracé et suivent sa direction. Ce fossé a dû marquer l'espace funéraire tout au long de son utilisation.

Le petit fossé F2, plus ou moins parallèle à F1, repéré environ 16 mètres plus à l'ouest, pourrait avoir constitué pour un temps une limite interne de la zone funéraire. Fouillé par sondages ponctuels, ce fossé avait une largeur de 0.50 m et une profondeur variant entre 0.43 et 0.80 m. Son remplissage contenait, outre des fragments de faïence modernes indiquant des

remaniements récents, de petits tessons de céramique pré- ou protohistoriques⁴. Plusieurs tombes, situées de part et d'autre, suivent son orientation (T406, T408, T550, T414 et T518). Elles appartiennent généralement à la phase la plus ancienne de la nécropole : certaines sont des tombes à contenants de bois et des sépultures voisines, comme la tombe à *spatha* T450 et celle à boucle en bronze et aumônière T413, ont livré du mobilier précoce (fig. 136). D'autres sépultures, notamment des fosses simples (T418 et T352) et des coffres de pierre (T411 et T351), recouvrent ce petit fossé, ce qui indique qu'assez vite cette limite n'était plus effective. Il est d'ailleurs tout à fait possible que F2 n'ait eu à l'origine aucun rapport avec la nécropole. Son tracé a en effet pu être suivi jusqu'à la hauteur de la tombe T354, c'est-à-dire au-delà de la limite de répartition des tombes à contenants de bois (cf. ci-dessous). Il pourrait donc s'agir d'une structure antérieure à la nécropole, respectée un temps par les sépultures, puis oubliée. Ce petit fossé pourrait ainsi correspondre à une ancienne limite de parcelle, ou encore à la délimitation de l'espace public réservé au passage de la voie antique⁵.

La répartition des tombes à contenants de bois montre que ceux-ci ne s'étendent pas vers le sud-est au-delà d'une limite qui devait traverser le site selon un axe sud-ouest/nord-est (fig. 135; cf. chap. 7.3). L'absence de structures en bois au-delà de celle-ci est d'autant plus frappante que des fosses simples et surtout des coffres de pierre s'y trouvent. On peut en déduire qu'il devait exister une haie ou une autre forme de délimitation de l'espace en surface, qui n'a pas subsisté après l'apparition des structures en dur.

4.4.2 Disposition des tombes et circulation

La densité des sépultures au centre du site rend presque impossible la lecture de l'organisation générale de la nécropole (fig. 16 et 135). Si l'on étudie séparément la répartition des tombes à contenant en bois et des fosses simples d'une part (fig. 20), des

⁴ Des destructions modernes peuvent être observées à la hauteur de T410 et de T350-T354.

⁵ D'après une indication de Michel Fuchs, que nous remercions vivement; cf. Chevallier 1997, p. 114.

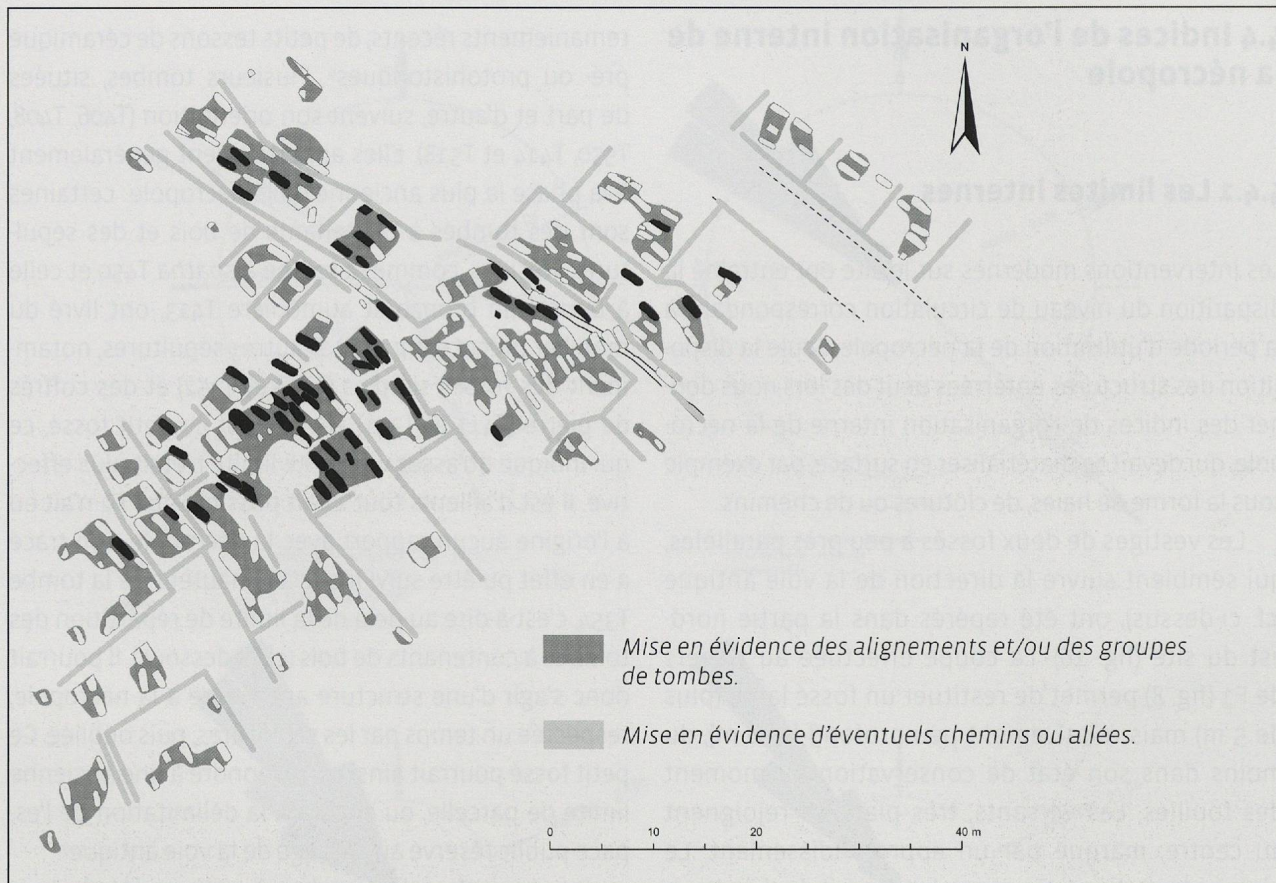


Fig. 20. Extrait du plan général de la nécropole figurant uniquement les tombes en fosses simples et les contenants en bois. Dessin : M. Klausener, MHAVD.

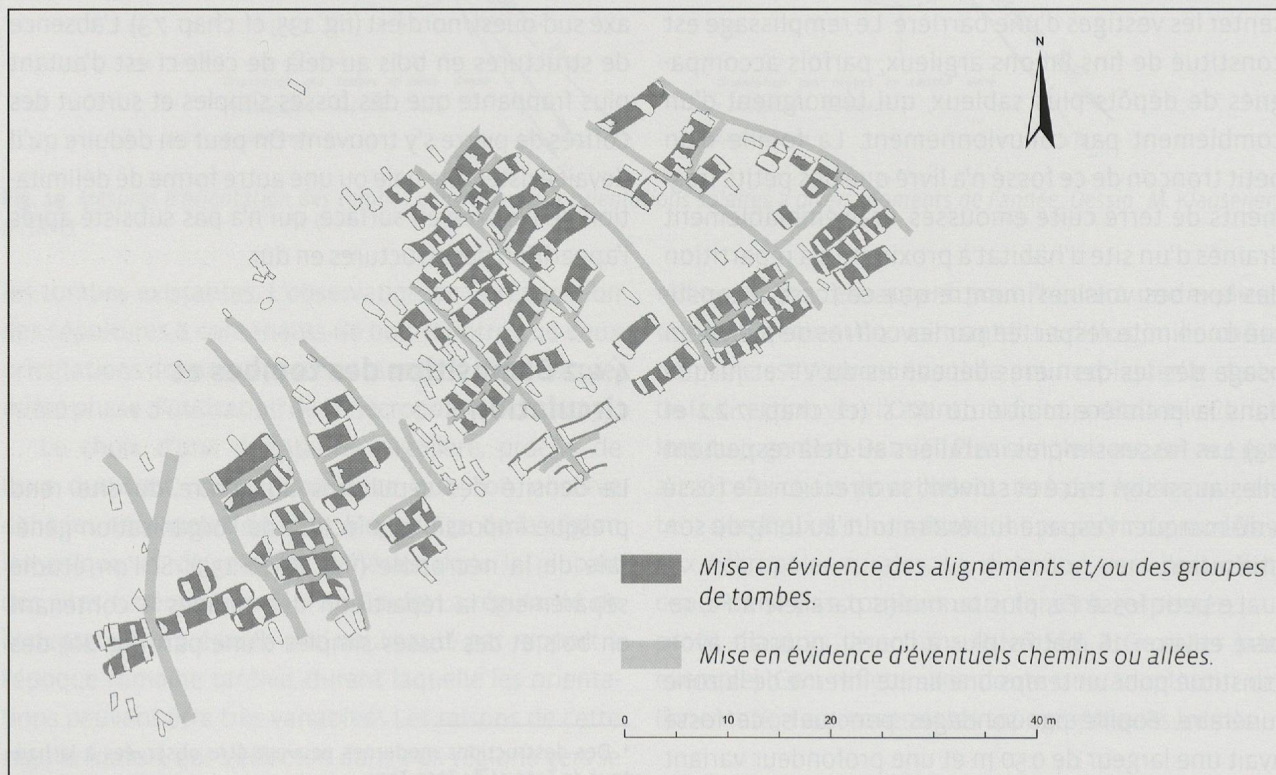


Fig. 21. Extrait du plan général de la nécropole figurant uniquement les coffres de pierre et les coffres mixtes. Dessin : M. Klausener, MHAVD.

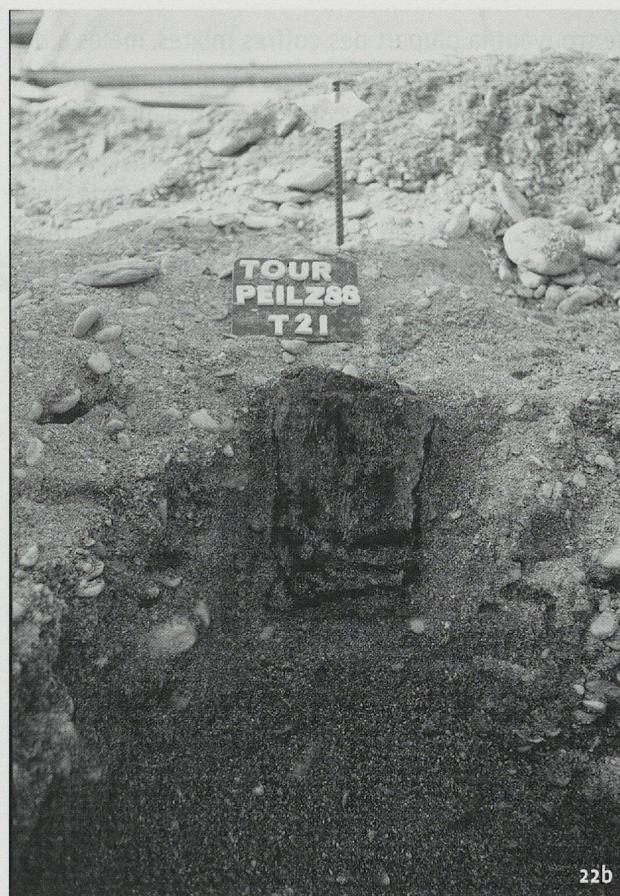


Fig. 22. Marquage de surface en bois de la tombe T21. a: Situation de la planchette par rapport au coffrage de bois. b: détail de la planchette. Photos: MHA VD.

coffres de pierre et des coffres mixtes d'autre part (fig. 21), on s'aperçoit que l'espace funéraire suivait une organisation plus ou moins rigoureuse. Sur le premier plan, on observe que les tombes ne se recoupent que très rarement, et lorsque c'est le cas, seulement à leurs extrémités ou éventuellement le long des bords. Il devait donc exister un système de signalisation des sépultures en surface (cf. ci-dessous). On observe également une forte concentration de tombes à contenant en bois au centre de la zone fouillée, alors que sur le reste de la surface les sépultures de ce type se répartissent par petits groupes, mêlées aux fosses simples. La recherche de rangées régulières est vaine à l'intérieur de cet ensemble. On repère tout au plus quelques alignements, dont un à l'est composé uniquement de fosses simples. L'impression d'ensemble correspond plutôt à un fonctionnement par petits groupes mêlant fosses simples et contenants en bois selon des densités variables. Ce type d'organisation correspond à ce qui a été observé dans plusieurs nécropoles contemporaines, par exemple à Genolier, Nyon – Clémenty ou

encore à Sézegnin⁶. La confrontation de ces groupes perceptibles topographiquement avec les résultats de la chronologie, la répartition du mobilier et celle des individus est susceptible de révéler les règles qui président à leur formation.

Le répartition des coffres de pierre et des coffres mixtes (fig. 21) révèle d'emblée une organisation plus régulière que celle des tombes en fosses simples et à contenant en bois. Les rangées sont plus faciles à repérer, notamment dans la partie centrale et au nord-est, zones où les coffres de pierre ont systématiquement recouvert les tombes en fosses et à contenants de bois (cf. fig. 135). Au sud-est, les coffres n'ont pas empiété sur les fosses: ils viennent au contraire compléter l'extension de la zone funéraire, ce que révèlent les lacunes visibles dans cette zone. Du côté sud-ouest, où

⁶ Genolier: Steiner 1993, p. 40, fig. 4, pl. 3. Nyon – Clémenty: Weidmann 1980; Moret 1993, p. 15; M. Klausener et L. Steiner, La nécropole du haut Moyen Âge de Clémenty. Rapport préliminaire. Inédit (1996), pp. 21-29. Sézegnin: Privati 1983, pp. 65-66.

se trouvent la plupart des coffres mixtes, mêlés à des fosses simples, l'organisation paraît moins rigoureuse.

Les alignements des coffres impliquent l'existence d'allées transversales, d'orientation à peu près sud-ouest – nord-est, qui faciliteraient leur accès, ainsi que de structures de signalisation en surface, ce dont témoignent également leur fréquente réutilisation (cf. chap. 8.2). L'observation du plan suggère aussi la présence d'allées plus importantes, suivant l'axe des tombes, qui divisent l'espace funéraire de manière rayonnante.

4.4.3 Les marquages de surface

Le mode de signalisation des tombes du haut Moyen Age est connu grâce à quelques découvertes régionales, notamment à Dully et à Roissard (Isère)⁷. L'existence de tels marquages sur le site du Clos d'Aubonne se déduit surtout de la répartition générale des tombes (cf. ci-dessus). Deux structures mises au jour dans ou à proximité immédiate des tombes peuvent toutefois être interprétées comme des vestiges de tels dispositifs⁸. Ainsi une

planchette de bois de 12 cm de largeur, disposée verticalement, a été découverte dans la tombe d'enfant T21 (fig. 22). Apparue à la tête de la tombe, en limite de fosse, elle se trouvait 35 cm plus haut que les traces du cercueil lui-même et a pu être observée sur une hauteur de 13 cm. Les restes de bois, très mal conservés, ont été identifiés comme du pin ou du sapin⁹. Cette planche, fichée en terre, a dû être mise en place dans la fosse lors de son comblement: rien ne permet de restituer son aspect au-dessus du sol.

Une structure formée d'une dalle de molasse posée à plat et entourée de quelques dalles disposées de chant pourrait être considérée comme un dispositif de marquage. Elle se trouve à l'intérieur de la fosse de T352 et apparaissait dès le premier décapage. Les altitudes montrent cependant qu'elle repose immédiatement au-dessus des pieds du squelette, sa base se situant plus profondément que le crâne¹⁰. Un effet de paroi visible le long du côté gauche du squelette suggère la présence d'un entourage de planches dont il ne reste aucune trace. On pourrait donc imaginer aussi qu'il s'agit d'un aménagement en relation avec un couvercle de bois. T352 se trouve au sud-est de la nécropole, au milieu de coffres de dalles, en limite d'une zone occupée par des fosses simples.

⁷ Sur les marquages en général, cf. par ex. Martin 1991, pp. 185-191; Menna 1993, pp. 23-26, 77-79, fig. 16. Dully: Weidmann 1995, pp. 189-190, fig. 4-6. Roissard: Colardelle 1983, pp. 40-48.

⁸ Une structure particulière observée dans la fosse de T143, à un niveau légèrement supérieur à celui du contenant en bois, a d'abord été interprétée comme une substruction destinée à soutenir un dispositif de marquage; cet aménagement semble correspondre plutôt à une chambre funéraire: cf. chap. 5.1. Une trace organique circulaire observée à l'angle nord-ouest du cercueil de T189, mais qui n'apparaissait pas lors du premier décapage, correspond vraisemblablement plutôt à la marque d'un pieu utilisé comme élément de calage qu'à une forme de signalisation.

⁹ *Abies alba* ou *Picea alba*: détermination effectuée par le Laboratoire Romand de Dendrochronologie à Moudon (réf. LRD9/R2338).

¹⁰ Alt. max.: 379.68; min.: 379.37. Alt. du squelette: max. 379.44; min.: 379.35. Alt. fond de fosse: max.: 379.36; min.: 379.32.